



Pleinement enfants, pleinement parents

Adoption plénière, adoption simple. Ce sont d'abord des mots, des règles et réalités juridiques, pour lesquels il est nécessaire d'avoir des informations et des commentaires précis. Mais l'approche juridique, si elle est importante, ne suffit pas. Il nous est apparu utile d'avoir d'autres angles d'approche : psychologique, sociologique, mais aussi affectif.

Ce numéro nous offre l'opportunité de croiser un certain nombre de questions autour de l'adoption plénière ou de l'adoption simple :

Pour qui est réellement prononcée l'adoption plénière ou l'adoption simple ? Pour les enfants ? Pour les parents ?

Devons-nous systématiquement opposer encore aujourd'hui l'adoption plénière à l'adoption simple ?

L'adoption plénière représente-t-elle un déni des origines ?

Ne devons-nous pas affirmer haut et fort que la famille adoptive, dans toutes ses composantes, est une famille à part entière, de plein droit ?

L'adoption, le plus souvent plénière, pâtit de considérations inexactes :

Une famille adoptive serait moins qu'une famille biologique, créant une moindre filiation, une parentalité moindre

L'adoption plénière serait un refus des origines, alors que l'adoption simple permettrait la recherche de ces mêmes origines

Elle empêcherait d'autres liens de se nouer ou se renouer

Elle serait une rupture irréversible dans la vie de l'enfant, entraînant des traumatismes

Par des textes de réflexions, des témoignages, un tableau comparatif des deux formes d'adoption que connaît le droit français, deux entretiens - l'un avec une psychologue, l'autre avec une juriste, d'autres nuances sont apportées, évoquant le contexte national ou international, Des juristes, un travailleur social, des familles adoptives, un adopté majeur nous aident également à considérer d'autres points de vue.

Adopter, être adopté, plénièrement, simplement ? Une histoire familiale se construit inévitablement. Qui peut le nier ? Enfants, parents, cette histoire familiale nous appartient en propre : elle n'est jamais l'oubli d'une première histoire, même si bien des éléments sont souvent inconnus ! Pour nous, enfants, parents, la vie présente et celle à venir n'effacent jamais le passé.

Dans le n°144 d'ACCUEIL, Pascale Salvage est très claire : *L'histoire de nos enfants n'a pas à être niée, elle leur appartient, mais notre qualité de famille de nos enfants n'a pas à être discutée.*

Dans l'adoption plénière comme dans l'adoption simple, nous sommes enfants, nous sommes parents. Point. Nous choisissons : d'être pleinement enfants, d'être pleinement parents.

Dans ce numéro Martine Duboc évoque ce sentiment d'être alors pleinement au monde : *origine, du latin orior, se lever, prendre sa source, sortir de. L'origine, ce n'est donc pas l'accrochage à ce qui a été mais un processus en évolution... Les enfants adoptés ne peuvent élaborer leur histoire originelle et faire face à la problématique de l'abandon que parce qu'ils s'enracinent dans la famille adoptive et se sentent pleinement les enfants des parents qui les élèvent.*

Il nous faut donc sortir des faux dilemmes qui tournent autour de l'adoption plénière et de l'adoption simple : primauté du biologique, rupture totale des liens, déni des origines... pour ne retenir que *l'à venir* des enfants.

L'adoption est l'origine d'une nouvelle vie, le temps de se lever, de prendre sa source, de sortir de, d'être soi, dans le profond respect de tout sentiment, légitime et vif, d'abandon.

Pour l'équipe d'ACCUEIL
Jean Gabriel Cosculluela

La rédaction remercie Pascale Salvage pour l'aide apportée dans la préparation de ce dossier.